

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un le quatorze décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LERMINE, Maire.

Etaient présents : Patrick LERMINE, Marie-Françoise CAUMONT, Denis LEVIONNOIS, Anne LY, adjoints au Maire, Françoise BEZIER, conseillère municipale avec délégations, Thierry BOUCHE, Véronique CARETTE-LELIEVRE, Eric LANLLIER, Alain GAUTIER, Rachel FILLIATRE, Baptiste JAMET.

Absents avec pouvoir : Valérie DUVAL, ayant donné pouvoir à Denis LEVIONNOIS, Laurence AUGIER ayant donné pouvoir à Patrick LERMINE

Absent excusé : Bertrand LARSONNEUR

Absents : Loïc PIERRE-BOITARD

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Véronique CARETTE-LELIEVRE.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

	Objet de la délibération
CM 2021-025	Décision modificative n°3 du budget primitif 2021
CM 2021-026	Présentation du rapport de la CLECT : transfert des charges de la compétence urbanisme
CM 2021-027	Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion du Calvados pour l'utilisation du service de remplacement et de missions temporaires
CM 2021-028	Adhésion à la convention « suivi de la conformité au RGPD » par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3

Marie-Françoise CAUMONT présente la décision modificative. Cette décision modificative s'explique par des opérations d'ordre nécessaire au Budget Primitif 2021 à la suite de l'acquisition du tracteur ainsi qu'à une régularisation sur les charges financières relatives à l'emprunt.

Patrick Lermine profite de rappeler que Monsieur Legros, trésorier, prend sa retraite à la fin de l'année 2022, entraînant la fermeture de la Trésorerie de Ouistreham.

OBJET : PRESENTATION DE LA CONVENTION RGPD

Monsieur LERMINE rappelle le principe du Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP). Il précise qu'un premier travail a déjà été mené avec le CDG14 pour nous mettre en conformité face à cette obligation.

Le CDG14 propose une 2ème phase, qui prendra en compte les points suivants :

- Prolongement, au-delà de la 1ère phase, de la nomination du Centre de Gestion du Calvados en tant que DPO de la collectivité, auprès de la CNIL.
- Information, veille juridique, mises à jour réglementaires, renseignements et apport de modèles et procédures concernant le RGPD.
- Mise à jour du registre et analyses d'impact en cas de nouveaux traitements mis en place au sein de la collectivité.
-

Monsieur LERMINE procède au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition **A L'UNANIMITE.**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Des interrogations sont avancées quant à l'évolution du projet de réalisation du nouveau lotissement.

Patrick LERMINE répond qu'un démarrage est prévu en ce début d'année 2022.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H32.

Le Secrétaire de séance,
Véronique CARETTE-LELIEVRE.

Monsieur le maire,
Patrick LERMINE